



Juin 2020

Chers parents,









Dès août 2019, l'école prend à sa charge le financement des activités sportives et culturelles obligatoires ainsi que que du matériel de classe. Les parents ne fournissent plus que le matériel personnel de l'élève selon la **liste ci-dessous**.

Cependant, nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de perte ou de dégât intentionnel, les fournitures scolaires doivent être remplacées aux frais des représentants légaux.

Avec nos cordiales salutations.

La direction d'école

Matériel personnel de l'élève à la charge des parents (à apporter pour le jour de la rentrée scolaire)

	1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H	
Un sac d'école rigide (pouvant contenir un classeur A4)	x	x	x	x	x	x	x	x	
Une trousse d'école ou "fourre-tout"			x	x	x	x	x	x	
Un tablier de peinture à longues manches (ou vieille chemise)	x	x	x	x	x	x	x	x	
Une paire de pantoufles d'intérieur : fermées au talon , rigides et pas trop "fantaisistes".	x	x	x	x	x	x	x	x	
Une paire de baskets avec semelles ne marquant pas le sol					x	x	x	x	
ou une paire de pantoufles de rythmique dans un petit sac	x	x	x	x					
Une tenue de sport dans un sac de gym			x	x	x	x	x	x	
Boîte de kleenex (100 à 150)	x	x	x	x	x	x	x	x	
Doublures et étiquettes pour livres			x	x	x	x	x	x	

Remarque : Merci d'inscrire le prénom de l'enfant sur son matériel personnel.

Matériel fourni par l'école

Tout le nécessaire de classe:
cahiers, livres, classeurs, fourres, matériel de bricolage, matériel pour écrire et dessiner.